

Compte rendu du Conseil Municipal
Séance du 29 mars 2018 à 20 heures 30 minutes
Mairie - Salle du Conseil

Présents :

M. COINTY Daniel, Mme DUCROUX Michèle, M. GARNIER Gilles, Mme KLEIN Brigitte, Mme OVISTE Marie-Claude, M. PORTHE Guillaume, Mme SEVE Corinne, M. SIMMINI Richard, M. VIGNARD Daniel

Excusés ayant donné procuration(s) :

Mme BOURGEOIS-RIOU Caroline donne pouvoir à Mme OVISTE Marie-Claude, M. BREVET Jean-Pierre donne pouvoir à M. GARNIER Gilles, Mme GONNARD-BOSDEVEIX Chrystelle donne pouvoir à M. VIGNARD Daniel, M. RIGAUDIE Jean-Marc donne pouvoir à Mme KLEIN Brigitte

Absent(s) :

Mme CHAUVOT Stéphanie

Secrétaire de séance : M. PORTHE Guillaume

Président de séance : M. VIGNARD Daniel

1 - Approbation du compte-rendu de la séance du 08/02/2018

VOTE : Adopté à l'unanimité

2 - Comptes rendus des réunions des structures intercommunales (syndicats, communauté de communes).

SMICTOM : lors de la réunion du 5 mars 2018 le syndicat a entériné le changement des délégués pour Savigneux :

Daniel Vignard et Daniel Cointy sont titulaires, Marie-Claude Oviste et Gilles Garnier sont suppléants.

Vote des budgets : Compte Administratif et Compte de Gestion 2017, Budget Prévisionnel 2018.

La prochaine réunion se tiendra à Savigneux le 17 mai.

CCDSV : Débat d'orientation budgétaire lors du conseil du 26 février 2018.

SIEP Réunion du 20 février : présentation et vote du budget 2018

3 - Décisions du Maire en matière de commande publique

Tableau des décisions du Maire de Février 2018

Libellé de la dépense	Fournisseur	Montant (TTC)
Réparation stores école	Stores sellerie création	1 641, 16 €
Terreau espaces verts	Gepac Patzer France	642, 71 €

4 - Décisions rendues en matière d'autorisation du droit des sols

Le conseil est informé des dossiers de demande d'autorisation d'urbanisme déposé en mairie durant le mois écoulé.

5 - Exercice du droit de préemption urbain

Le Conseil est informé des dossiers de déclaration d'intention d'aliéner traités en mairie durant le mois écoulé.

6 - Participation pour les centres de loisirs et de vacances - exercice 2018

Monsieur le Maire propose de verser, comme les années précédentes, une participation aux centres de vacances et colonies de vacances fréquentés par les enfants de quatre ans à seize ans, de la commune. Le montant proposé de cette participation est de TROIS EUROS (3,00 €) par jour et par enfant, ceci pour l'année 2018, dans la limite de 22 jours par enfant et par an.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

7 - Dénomination d'une voie communale

Monsieur le Maire rappelle qu'une voie de desserte pour les habitations du projet harmonie va être créée. Cette voie débute à l'extrémité est de l'allée "Les Jardins de Clément" et se termine à l'entrée du futur restaurant scolaire.

Il est nécessaire de donner un nom à cette voie communale.
Monsieur le Maire propose de la baptiser : "Allée Harmonie"

VOTE : Adoptée à l'unanimité

8 - Modification du Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions et des Sujétions de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP).

Le sujet ayant un rapport avec la gestion des ressources humaines, Monsieur le Maire informe l'assemblée de l'arrivée d'un nouvel agent aux services techniques, M. Vincent DRUARD, en remplacement de M. Alain SEVE qui prend sa retraite le 30 avril 2018.

Le Maire rappelle que le nouveau régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) mis en place par la municipalité dans sa délibération du 10 novembre 2016, nécessite quelques adaptations, tel qu'exposé ci-dessous.

- L'indemnité liée aux fonctions, à la sujétion et à l'expertise se substitue à l'indemnité de régisseur, perçue par les régisseurs de recette de la Commune. Il est donc proposé d'intégrer une somme équivalente à ces indemnités dans le montant d'IFSE des agents concernés par le biais de l'arrêté d'attribution nominatif.

- Dans le but de garantir un management efficace des équipes municipales et de favoriser la qualité des recrutements lorsque nécessaire il est proposé de remplacer les montants annuels inscrits dans la délibération du 10 novembre 2016, par un montant minimum et un montant maximum. Chaque agent se verra ensuite attribué un montant nominativement par arrêté municipal en fonction de sa manière de servir.

- Afin de faciliter la gestion de ce régime indemnitaire, il est proposé de mensualiser l'IFSE des groupes de fonction A1, C1 et C2. L'IFSE sera toujours versée semestriellement pour les agents du groupe de fonction C3.

Les autres dispositions de la délibération du 10 novembre 2016, restent inchangées.

2 – L'indemnité liée aux fonctions, à la sujétion et à l'expertise (IFSE)

Chaque cadre d'emplois est réparti en groupes de fonctions suivant le niveau de responsabilité et d'expertise requis ou les sujétions auxquelles les agents peuvent être exposés :

Groupe	Niveau de responsabilité,	Niveau d'expertise	Niveau de sujétions
Groupe A1 (catégorie A ou B)	Pilotage, transversalité Responsabilité de projet Coordination d'équipes	Connaissances particulières liées à la fonction	Grande disponibilité Accueil du public
Groupe C1 (catégorie C)	Ampleur du champ d'action - Encadrement opérationnel	Maîtrise d'un logiciel métier - Instruction avec expertise	Environnement de travail - Accueil du public
Groupe C2 (catégorie C)	Influence du poste sur les résultats	Connaissances particulières liées à la fonction	Respect de consignes de sécurité
Groupe C3 (catégorie C)	Influence du poste sur les résultats	Connaissances particulières liées à la fonction	Respect de consignes de sécurité

Groupes de fonctions	Fonctions concernées	IFSE
		Montant Minimum - Montant maximum
A1	Secrétaire générale	10 000 € - 12 000 €
C1	Agent d'accueil polyvalent	1 200 € - 2 500 €
C2	Agent polyvalent service technique voirie	1 200 € - 4 000 €
C3	ATSEM	500 € - 1 200 €
	Adjoint technique de l'école maternelle	
	Agent d'entretien des locaux	
	Adjoint d'Animation	

VOTE : Adoptée à l'unanimité

9 - Budget principal : Approbation du Compte Administratif et du Compte de Gestion 2017

M. Daniel VIGNARD s'étant retiré de la séance

Sous la Présidence de Madame Marie-Claude OVISTE, le Conseil Municipal, après s'être fait présenter le budget de l'exercice 2017 et les autorisations spéciales qui s'y rattachent, les opérations réalisées en dépenses et en recettes, le compte administratif dressé par l'ordonnateur concernant le Budget Général, dont le résultat se présente comme suit :

Section	Recettes	Dépenses	Résultat exercice	Résultat antérieur reporté	Résultat cumulé **
Fonct.	720 352, 03 €	631 792,58 €	88 559, 45 €	104 043, 90 € *	192 603,35 €
Invest.	145 748, 30 €	167 867,98 €	- 22 119, 68 €	293 036, 14 €	270 916, 46 €

* Reporté en fonctionnement

**Hors restes à réaliser

Considérant que M. Daniel VIGNARD, ordonnateur, a normalement administré, pendant le cours de l'exercice 2017, les finances de la Commune, en poursuivant le recouvrement de toutes les créances et n'ordonnant que les dépenses justifiées ou utiles ;

Considérant que le Compte de gestion présenté par le receveur municipal est identique au Compte administratif communal, notamment dans ses résultats d'exercice et d'exercices cumulés.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

10 - Budget commerce : approbation du Compte Administratif et du Compte de Gestion 2017

M. Daniel VIGNARD s'étant retiré de la séance

Sous la Présidence de Madame Marie-Claude OVISTE, le Conseil Municipal, après s'être fait présenter le budget de l'exercice 2017 et les autorisations spéciales qui s'y rattachent, les opérations réalisées en dépenses et en recettes, le compte administratif dressé par l'ordonnateur concernant le Budget Général, dont le résultat se présente comme suit :

Section	Recettes	Dépenses	Résultat exercice	Résultat antérieur reporté	Résultat cumulé **
Fonct.	70 855, 23 €	21 028, 86 €	49 826, 37 €	0, 00 € *	49 826, 37 €
Invest.	49 017, 99 €	48 694, 90 €	323, 09 €	- 20 749, 39 €	20 426, 30 €

* Reporté en fonctionnement

**Hors restes à réaliser

Considérant que M. Daniel VIGNARD, ordonnateur, a normalement administré, pendant le cours de l'exercice 2017, les finances du budget commerce de la Commune, en poursuivant le recouvrement de toutes les créances et n'ordonnant que les dépenses justifiées ou utiles ;

Considérant que le Compte de gestion présenté par le receveur municipal est identique au Compte administratif communal, notamment dans ses résultats d'exercice et d'exercices cumulés.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

11 - Budget principal : Affectation du résultat 2017 sur le budget 2018

M. Le Maire rappelle le résultat d'exercice 2017 déterminé comme suit :

Besoin de financement total (2) + (3)	124 550,05
Affectation du résultat (4) cpte 1068	124 550,05
Report en fonctionnement (1) - (4) cpte 002	68 053,30 €

VOTE : Adoptée à l'unanimité

12 - Budget commerce : Affectation du résultat 2017 au budget 2018

M. Le Maire rappelle le résultat d'exercice 2017 déterminé comme suit :

Besoin de financement total (2) + (3)	20 426,30
Affectation du résultat (4) <i>cppte 1068</i>	20 426,30
Report en fonctionnement (1) - (4) <i>cppte 002</i>	29 400,07 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

VOTE : Adoptée à l'unanimité

13 - Budget principal : Approbation du budget primitif 2018

Le Conseil Municipal, après s'être fait présenter le budget primitif dressé par le Maire, s'équilibrant ainsi :

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	773 850, 74 €	773 850, 74 €
Section d'investissement	1 013 127, 57 €	1 013 127, 57 €
Total	1 786 978, 31 €	1 786 978, 31 €

Le Conseil municipal après en avoir délibéré,

VOTE : Adoptée à l'unanimité

14 - Budget commerce: approbation du budget primitif 2018

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré ;

Le Conseil Municipal, après s'être fait présenter le budget primitif dressé par le Maire, le budget primitif s'équilibrant ainsi :

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	83 300,07 €	83 300,07 €
Section d'investissement	76 372,37 €	76 372,37 €
Total	159 672,44 €	159 672,44 €

VOTE : Adoptée à l'unanimité

15 - Vote du taux des taxes locales

Monsieur le Maire expose que, selon le formulaire 1259 de notification des taux d'imposition, les taux 2017 étaient les suivants :

Taxe d'Habitation 11.00 %

Taxe Foncière (bâti) 13.00 %

Taxe Foncière (non bâti) 29.70 %

Compte tenu des besoins pour équilibrer le budget primitif 2018, il est proposé d'augmenter chacun des taux de 0.5 point. Cette augmentation aboutie aux nouveaux taux suivants :

Taxe d'Habitation 11.50 %

Taxe Foncière (bâti) 13.50 %

Taxe Foncière (non bâti) 30.20 %

VOTE : Adoptée à l'unanimité

16 - Attributions de subventions - année 2018

Monsieur le Maire propose d'attribuer les subventions aux associations et organismes publics dont le détail des participations est joint au présent document.

Nom de l'organisme	Subventions 2018
65736 Subvention CCAS	
CCAS	3 000,00 €
S/Total	3 000,00 €
65738 Subventions organismes publics	
ADAPEI Ain	560,00 €
Centres de vacances	800,00 €
Fonds solidarité Logement	0,00 €
SPA	439,95 €
S/Total	1 799,95 €
Académie de la Dombes	50,00 €
ADMR Ambérieux	650,00 €
ADMR Ambérieux (portage repas)	250,00 €
Amicale école publique (voyage)	1 300,00 €
Amicale école publique	1 200,00 €

Anciens combattants	80,00 €
Association patrimoine en Dombes	0,00 €
Association sapeurs-pompiers retraités	50,00 €
Bien être	100,00 €
Boulo sports	140,00 €
Cantine scolaire	2 500,00 €
Club joie de vivre	200,00 €
Comité fleurissement	3 200,00 €
Donneurs sang 6 communes réunies	0,00 €
Football club	1 600,00 €
Gymnastique féminine	90,00 €
Ligue contre le cancer	80,00 €
Passerelle en Dombes	50,00 €
Prévention routière	100,00 €
RASED	100,00 €
Sapeurs-Pompiers communaux	600,00 €
Tennis Club Haut Formans	300,00 €
Val de Saône Dombes services Reyrieux	200,00 €
Comité d'animation de Savigneux	250,00 €
S/Total	13 230,00 €

VOTE : Adoptée à l'unanimité

17 - Point sur les travaux en cours :

- Un devis de la SARL SEA est validé pour l'installation d'un visiophone à l'école primaire pour un montant de 4 115,70€ TTC
- 2 devis sont proposés pour l'installation d'un panneau d'information électronique :
 - o Centaure Systems : 19 548 € TTC (+ 3 960 € TTC extension garantie à 5 ans)
 - o Information Dynamique Système : 15 444 € TTC (+ 3 548, 40 € TTC extension garantie 5 ans)

Le devis d'IDS est retenu à l'unanimité pour un montant total de 18992,40€ TTC

- 3 Devis sont présentés pour la réfection de la salle du Conseil et des mariages :
 - o SARL Moiroux Sève : 3 650, 29 € TTC
 - o ST Plâtrerie Peinture : 3 212, 14 € TTC
 - o SARL Vignard / Perrin : 5 368, 70 € TTC

La société Sébastien Tauveron Plâtrerie Peinture est choisie à l'unanimité.

Arrivée de Jean-Pierre Brevet à 23h30

- Restaurant scolaire : le 27 mars 2017, la dalle a été coulée.
- Fin de l'installation des lampadaires Route de Rancé.
- Installation de l'armoire électrique au lotissement La Croix.
- Fin des travaux du réseau d'eau à Châve.

- A l'unanimité le conseil donne son accord de principe pour l'acquisition d'une lame de déneigement à adapter sur le tracteur des services techniques. Un complément d'informations est requis.
- A l'unanimité le conseil donne également son accord de principe à Monsieur le Maire pour le choix de l'entreprise pour l'élagage des platanes lors de l'étude des marchés le 13/04/2018.

18 - Informations diverses:

- Un compte rendu du conseil d'école est présenté
- Un point est fait sur les projets :
 - o D'installation d'une aire de jeux pour les petits derrière la mairie
 - o D'acquisition de nouveaux éclairages pour les illuminations de Noël

A vos agendas : Le C.A.S. organise les théâtrales en mai 2018, à la salle polyvalente.
2 pièces sont à l'affiche :

- Drôle de fille, vendredi 25 mai 2018
- L'atelier, samedi 26 mai 2018.

La séance est levée à minuit

Le prochain conseil se réunira le 26 avril 2018.

Fait à SAVIGNEUX
Le Maire,
Daniel VIGNARD

